39 Rue des Amours - 60150 THOUROTTE
Tél. 03.44.09.26.01 - Fax. 03.44.09.28.58
E-mail : commercial@eurosorb.com

www.eurosorb.com

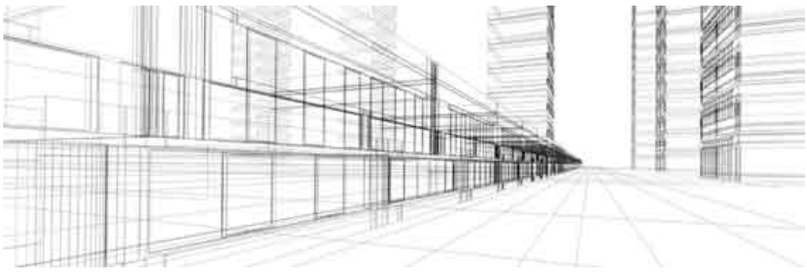

FICHE TECHNIQUE	EPI - Protection des yeux - Lunettes classiques			
	Date de Création FT :	02/01/2008	Date Modification FT:	29/05/2015

Lunette de protection à branches réglables

Réf. LUNETTEPROTEC

Utilisation

Comme protection contre les risques mécaniques (projections de solides, d'éclats, de particules, chocs etc.), contre les U.V, meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile etc.

Caractéristiques

Traitement : protection anti-U.V, anti-rayures

Oculaire : épaisseur 2 mm. Incolore

Monture et branches : polyamide

Vis : Nickel

Dimensions : entre les deux branches 100 mm +/-10 mm

Principaux atouts

> Lunette à branches réglables (4 positions) pour un parfait maintien de l'équipement et une meilleure protection

> Coques latérales de protection

> écran d'une pièce, vision panoramique

> Point nasal confortable

> Branches perforées pour accès cordelette

> Design moderne. La sécurité associée à un look dynamique et moderne

Conformité

Cet équipement a été testé suivant les normes européennes

EN166:2001 protection individuelle de l'œil, spécification

EN170:2002 protection individuelle de l'œil, filtres pour l'ultra-violet

Il est conforme à la Directive Européenne 89/686/CEE relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).
Attestation d'examen CE de type **n°CE 68675** délivrée par **BSI** (Royaume-Uni) organisme notifié **n°0086**

Protection mécanique **EN166**	Symbole **FT**	Résistant contre les impacts à moyenne énergie de particules lancées à grande vitesse (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0,86 g lancée à 120 m/s) à des températures extrêmes
Qualité optique **EN166**	Symbole **1**	**Classe 1 (travaux continus)**
Numéro d'échelon **EN170**	Symbole **2-1.2 ou 2C-1.2**	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C) Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes <313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la pluplart des U.V.B[b)]. Source spécifique : lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les lumières noires, les lampes actiniques et germicices. [b)] U.V.B 280 nm à 315 nm et U.V.C 10 nm à 280 nm.

Référence	Pièces/lot	Dimensions mm		Coloris	Poids gr
		L	h		
LUNETTEPROTEC	10	150	55	Bleu	34